



Bonjour,

Nous nous réjouissons de vous retrouver ou de vous rencontrer pour cette nouvelle saison sportive.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription pour la saison 2023-2024.
Nous vous remercions de prendre connaissance de tous les documents présents dans le dossier.

Pour qu'une inscription puisse être considérée comme effective,
**il est impératif que tous les documents soient remplis, signés et renvoyés,
et que la cotisation ait été réglée avant le 17 Septembre 2023.**

Le dossier comporte l'inscription et la licence auprès de la FFVB. Un dossier incomplet implique, de fait, que l'adhérent(e) ne sera pas couvert(e) en cas de blessure, ni officiellement référencée par la Fédération.

Dans ce cas, pour des raisons de sécurité, le club se verra dans l'obligation, à compter de cette date, de refuser l'accès aux entraînements, aux matchs et aux compétitions à toute personne dont le dossier est non remis ou incomplet.

Pour toutes difficultés ou questions relatif à l'enregistrement de la licence, les membres du bureau du club sont à votre écoute et se rendront disponibles.

Sportivement,

Le Bureau,
2GVB Cardinals Volleyball





1) LIRE LES DOCUMENTS ESSENTIELS AVANT VOTRE ADHÉSION (documents disponibles sur le site internet du club) :

www.cardinalsvolley.com

Lire la charte de l'athlète et des parents, le courrier d'adhésion au 2GVB, et la note sur le certificat médical et le questionnaire de santé.

2) REMPLIR ET SIGNER LES DOCUMENTS DE VOTRE ADHÉSION :

- La fiche d'adhésion jeune **OU** senior,
- La fiche licence FFVolley avec certificat médical intégré,
- La fiche de décharge pour personne mineure (**si nécessaire**)
- Tous les documents doivent être signés par les parents / tuteurs pour les mineurs.

3) CERTIFICAT MEDICAL :

- Le certificat médical est obligatoire pour toutes les licenciées mineures avec SIMPLE SURCLASSEMENT et pour toute nouvelle adhésion pour les seniors (valable 3 ans).
 - o **Si dispense de certificat pour les majeures** : il est indispensable de remplir le questionnaire de santé.
 - o **ATTENTION** : ce questionnaire est personnel, il ne doit pas être transmis dans le dossier d'adhésion du club. **PAR CONTRE** il est **INDISPENSABLE** de cocher la case correspondante sur la fiche licence FFVB, qui doit également être signée par un parent / tuteur dans le cas des mineurs
- **Cas des surclassements pour les MINEURES** : sur proposition des encadrants, il pourra être proposé, en début de saison ou en cours de saison, à votre fille de disputer des matchs dans des catégories d'âge supérieures à la sienne. Dans ce cas, un certificat médical avec surclassement est OBLIGATOIRE :
 - o **Surclassement simple** : remplir la case prévue dans la fiche licence FFVOLLEY.
 - o **Surclassement double** : dans ce cas, il faut fournir en plus un certificat médical sur papier libre stipulant la pratique du volley-ball en compétition avec surclassement double.

Un certificat médical de simple surclassement est OBLIGATOIRE pour toutes les licenciées en catégories jeunes.

4) NUMÉRISER LES PIÈCES DU DOSSIER (et conservez les originaux) :

- La fiche d'adhésion (mineure OU majeure),
- La fiche licence FFVolley (avec certificat médical intégré si nécessaire),
- Le certificat médical sur papier libre en cas de double surclassement,
- L'autorisation parentale pour personne mineure et la fiche de décharge si nécessaire,
- Une photo (selfie accepté) et la pièce d'identité recto/verso si première adhésion,
- Les justificatifs complémentaires en cas de réduction (copies des cartes Pass région + CODE PIN, Top'Départ, carte étudiante ou copie du Pass Sport.)

5) SAISIE DE LA LICENCE :

Pour les catégories M13 / M15 / M18 / M21 / SENIORS / MASTERS :

La saisie de la licence est réalisée désormais par la licenciée - ou son représentant légal si elle est mineure.

Créez votre espace personnel sur : <http://my.ffvolley.org>

ATTENTION : pour les mineures, l'espace personnel doit être créé au nom du parent / tuteur.

Une fois l'espace créé, vous pourrez procéder à la saisie de la licence au nom de la joueuse et insérer les justificatifs listés ci-dessus en pièce jointe (vous trouverez au besoin une notice en pièce jointe.)

Pour les joueuses en M18 / M21 et seniors équipe réserve : sélectionner la licence Compét'lib

Pour les joueuses en M13 / M15 et seniors équipe première : sélectionner la licence Compétition

Une fois le dossier soumis et envoyé, il sera soumis à la validation du club (et pourra vous être renvoyé pour signature en cas d'erreur et/ou d'élément manquant.)

La licence ne pourra être validée qu'en présence du dossier complet, et une fois le règlement de l'adhésion effectué.

Pour les catégories M9 / M11, le dossier complet est à renvoyer à l'adresse mail :

inscriptions.cardinals@gmail.com



5) LE REGLEMENT DE VOTRE COTISATION :

- Les règlements peuvent être faits par **carte bancaire** (paiement en une fois, trois fois ou cinq fois) sur le site Helloasso.

Paiement CB en une fois :

<https://www.helloasso.com/associations/2gvb-guilherand-granges-volley-ball/adhesions/adhesion-2023-2024>

Paiement CB en trois mensualités :

<https://www.helloasso.com/associations/2gvb-guilherand-granges-volley-ball/adhesions/adhesion-3fois>

Paiement CB en cinq mensualités :

<https://www.helloasso.com/associations/2gvb-guilherand-granges-volley-ball/adhesions/adhesion-5fois>

Codes promos à appliquer au panier, si concerné, lors du règlement de la licence (uniquement si les justificatifs correspondants ont été joints au dossier de licence) :

- 50€ de réduction avec le Pass'sport : PASSSPORT
- 30€ de réduction avec le Pass'région : PASSREGION
- 20€ de réduction avec la carte Top départ : TOPDEPART
- 80€ de réduction pour les détentrices du Pass'sport et du Pass'région : PS+PR
- 70€ de réduction pour les détentrices du Pass'sport et de la carte Top départ : PS+TD
- 15€ pour les étudiantes PostBac : ETUDIANTE
- 50€ pour les arbitres ligue/encadrants et membres actifs du bureau : ARB-LIGUE ou ENCADRANT
- 30€ pour les membres actifs du bureau : BUREAU

Dans le cas où les justificatifs seraient manquants ou que les numéros transmis ne nous permettent pas de valider la demande de subvention, le club sera amené à vous demander le règlement de la participation correspondante.

- Pour tout **paiement par chèque ou chèques vacances**, le règlement sera à remettre à l'entraîneur dans une enveloppe comportant les nom et prénom de la joueuse.
- Remboursements accordés par les **Comités d'entreprise** :

Une facture peut être envoyée sur simple demande par courriel à l'adresse : secretariat.cardinals@gmail.com

2GVB CARDINALS VOLLEYBALL
SIÈGE SOCIAL - ESPACE REMY ROURE
ALLÉE DU 22 JANVIER 1963 - 07500 GUILHERAND-GRANGES
Secretariat.cardinals@gmail.com

Conditions générales d'adhésion : Le 2GVB – Cardinals Volleyball est une association loi 1901. Comme toute association, elle n'a aucune obligation de résultat quant à ses services. L'adhésion est valable pour une saison sportive du 15 août au 15 juillet. Il n'y a pas de reconduction tacite, ni de remboursement. La cotisation est redevable intégralement pour la saison sportive et payable avant le 31 décembre de la saison en cours.



INFORMATIONS IMPORTANTES

VIE DU CLUB :

Lorsque vous rejoignez les Cardinals, vous intégrez une association qui est gérée et animée par une équipe de bénévoles qualifiés et motivés pour vous former au Volleyball, ou former votre enfant.

Cela implique aussi pour chacun, de participer à la vie du club et à ses événements. Nous demandons à chaque joueuse adhérente et/ou à ses parents de bien vouloir participer au moins 2 fois dans la saison à des actions et/ou animations du club. Cela peut-être, une aide pour l'installation et le rangement d'un plateau pour les équipes jeunes, tenir un créneau à la buvette du club lors d'un match de l'équipe première, l'organisation de la traditionnelle galette des reines ou encore pour apporter une aide lors de l'organisation d'un tournoi interne, participation à l'Assemblée Générale, etc. Nous vous remercions pour votre aide ponctuelle, qui est indispensable au bon fonctionnement du club.

LES JOURS DE MATCH :

Les matchs jeunes sont généralement le samedi de 13h00 à 18H00.

Les matchs seniors sont généralement le samedi soir ou le dimanche après-midi.

Pour un match à domicile, toutes les joueuses concernées par la compétition ont rendez-vous au gymnase au minimum 1h00 avant le coup d'envoi du match ou du tournoi. Il est impératif de respecter cet horaire pour le bon déroulement de la préparation d'avant match.

Pour un match en extérieur, toutes les joueuses se doivent d'être à l'heure au point de rendez-vous défini par l'encadrant référent. Il est impératif d'arriver sur le lieu de la rencontre au maximum 1h00 avant le coup d'envoi du match ou du tournoi.

Les départs et les retours se font le plus souvent par co-voiturage (avec les parents pour les mineurs). En cas de déplacement supérieur à 1h00 de transport, le club fera de son mieux pour fournir un minibus à l'équipe (8 joueuses + 1 encadrant(e)). Si nécessaire, il convient d'apporter son repas d'avant match ou éventuellement celui d'après match selon les horaires.

TENUE DE MATCH :

Le club prête à chaque joueuse une tenue de match (maillot et short pour les équipes senior) qui est conservée par la joueuse tout au long de la saison.

Chaque joueuse est responsable de sa tenue de match et doit la rendre en fin de saison à son entraîneur. Une joueuse qui oublie sa tenue de match (maillot et/ou short) ne pourra pas jouer. Aucune autre tenue ne sera autorisée.

La tenue de match est interdite à l'entraînement (maillot et short de match).

ARBITRAGE :

La formation d'arbitrage est indissociable de la formation de la joueuse de Volleyball. Il est toujours étonnant de voir encore certaines équipes jeunes avec des joueuses qui jouent à un jeu dont elles ne connaissent pas les règles.

Dans le cadre du processus de formation de la joueuse en M15 et en M18, la formation d'arbitrage est obligatoire. Les dates et les lieux de formation seront donnés en début de saison. La joueuse aura la responsabilité d'être présente aux formations d'arbitrage. Une fois le statut d'arbitre jeune ou d'arbitre départemental acquis, la joueuse pourra effectuer l'arbitrage d'équipe jeune, la table de marque de l'équipe première ou de l'équipe réserve. L'arbitrage fait partie du jeu.



ADHESION AU 2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL

Le **2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL** est une association à but non lucratif. Le potentiel du club dépend de l'investissement de ses membres.

Le club a trois sources financières. Tout d'abord, les adhésions de ses membres, ensuite la subvention de la commune de Guilherand et enfin l'aide de quelques sponsors privés.

Ces recettes sont consacrées essentiellement à :

- au paiement des licences et assurances pour que la pratique de nos joueuses soit sécurisée,
- à l'achat de matériel (ballons, mires, maillots et chariots),
- aux frais d'arbitrage,
- à la location de minibus ou bus pour le déplacement des équipes,
- au défraiement de nos entraîneurs bénévoles.

Sans une position active de tous ses membres, le 2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL ne peut pas vivre.

En prenant votre adhésion au **2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL** vous vous engagez à **participer activement** à la vie du club et à **respecter ses valeurs**.

Le 2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL n'acceptera ni à l'entraînement, ni en match une joueuse ou un entraîneur qui ne serait pas à jour de ses cotisations.

UNE PARTICIPATION ACTIVE.

Toutes les joueuses s'engagent à être présentes 10 minutes avant l'heure prévue pour le début de l'entraînement. Cela permet à chacune de se mettre en tenue et d'installer le matériel (poteaux, filets, ballons, protection des poteaux, chaises d'arbitre, bancs...)

A l'issue de la séance, toutes les joueuses aideront à remettre le gymnase dans son état. Sauf cas de force majeur dont l'entraîneur aura été informé, aucune joueuse ne quittera le gymnase sans que son entraîneur ne lui ait donné le feu vert.

Une joueuse qui ne participerait pas activement à l'installation et au rangement du matériel, ne pourra plus s'entraîner et ne participera plus au match.

Participation complémentaire des joueuses de plus de 15 ans.

Le club adresse toutes les joueuses de plus de 15 ans au Comité de volley-ball Drôme-Ardèche pour qu'elles reçoivent une formation de marqueuse. Chaque joueuse concernée peut s'engager à tenir la feuille de marque ou le scoreur d'un match au moins deux fois par saison, à un moment où elle ne joue pas elle-même. Les joueuses qui ont validé leur formation d'arbitrage peuvent arbitrer (au moins deux fois) des matchs organisés à domicile par le **2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL**.

Si des joueuses ont des compétences particulières ou l'envie de participer à l'évolution du club, celui-ci peut leur confier des fonctions dans le bureau (secrétariat, trésorerie, communication interne/externe, recherche de sponsors, création de logos, aide à l'organisation des événements du club...) Cela les dispensera, bien sûr, de toute autre obligation.

Une autre participation complémentaire est la possibilité d'encadrer des équipes (ou d'aider des entraîneurs.)



Participation complémentaire des joueuses de moins de 15 ans.

Étant donné leur jeune âge, le 2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL ne peut pas confier directement de responsabilités à ses plus jeunes joueuses.

Cela engage donc leurs familles qui seront sollicitées pour :

- Co-voiturer à tour de rôle pour les déplacements,
- Tenir la buvette pendant les matchs de l'équipe 1,
- Aider à l'organisation des événements du club (tournois, galette des reines...)

Les joueuses de moins de 15 ans peuvent également organiser une animation de supporters (fabrication de pancartes...) lors de matchs d'autres équipes du club.

UNE ATTITUDE LOYALE.

Le sport collectif en général, le volley-ball en particulier, génère forcément des frustrations. S'il y a 12 joueuses dans une équipe, seules 6 sont simultanément sur le terrain. Même si elles sont déçues d'être sur le banc, les remplaçantes encouragent leurs partenaires.

Être supporter, c'est encourager une équipe. Au **2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL**, on demande aux supporters de ne jamais adresser de remarques désobligeantes à nos adversaires qui sont, avant tout, des partenaires sans qui nous ne pourrions pas avoir le plaisir de jouer.

Comme chacun d'entre nous, les arbitres peuvent commettre des erreurs, parfois en faveur du **2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL**, parfois en sa défaveur. Nous respectons leurs décisions. Seule la capitaine est habilitée à s'adresser aux arbitres pour leur poser une question, toujours avec courtoisie.

Les entraîneurs ont des responsabilités. Elles sont d'autant plus importantes s'ils entraînent des joueuses jeunes. Les joueuses ou leurs parents peuvent avoir des questions à poser ou des informations à communiquer. C'est tout à fait possible, dans les cadres prévus à cet effet (réunions) ou lors de rendez-vous en dehors des entraînements ou des matchs.

Néanmoins, ces échanges doivent toujours avoir lieu avec le plus grand respect de chacun.

Enfin, les joueuses et/ou leurs parents sont tenus d'informer l'entraîneur le plus tôt possible en cas d'absence à un entraînement ou un match.

**Je soussignée
– CARDINALS VOLLEYBALL.**

prends la décision d'adhérer au 2GVB

J'ai lu le document d'adhésion au club et je m'engage à en respecter tous les points.

Date et lieu

Signature (et signature des parents pour les joueuses mineures)



FICHE D'ADHESION PERSONNE MINEURE

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance de l'adhérente : ____/____/____

Téléphone portable de l'adhérente : ____/____/____/____/____

Email de l'adhérente : _____@_____

N° de la carte PASS RÉGION : ____/____/____/____/____/____ CODE PIN associé : ____/____/____/____

N° du Pass'SPORT : _____ N° de la carte TOP'DEPART : _____

As-tu déjà joué dans un autre club : Oui – Non

Si oui lequel ? _____ Saison : _____

Informations complémentaires à connaître (allergies, problème de santé, traitements en cours) :

Taille du tee-shirt (entourer): - XXL - XL - L - M - S - XS

SITUATION SCOLAIRE

Classe suivie _____ Nom de l'établissement _____

Ville _____ Inscrite Volley UNSS / SUAPS : Oui - Non

PARENT 1

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse: _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Portable : _____

Email : _____@_____

PARENT 2

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente du Parent 1) : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Portable : _____

Email : _____@_____

Autre personne à prévenir en cas d'accident (si nécessaire):

M/Mme _____

Lien de parenté : _____ Portable : _____

Parents, vous pouvez être utiles dans le club (entourez votre choix) :

Êtes-vous intéressé(e) par l'accompagnement d'une de nos équipes jeunes : Oui - Non

Êtes-vous intéressé(e) pour faire quelques heures de bénévolat au sein du club : Oui - Non

CHARTRE DE L'ATHLETE ET DES PARENTS

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance et adhérer à la charte de l'athlète et des parents du **2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL** pour la présente saison et d'en accepter tous les termes et dispositions. Je suis conscient que sans ma signature, il me sera impossible d'adhérer au **2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL**.

Signature de l'athlète et des parents:



AUTORISATION PARENTALE PERSONNE MINEURE

Je soussigné(e) _____

Autorise ma fille _____

à pratiquer le volley-ball au sein de son équipe, à suivre les entraînements, les compétitions, les stages ainsi que toutes les activités et déplacements organisés par le 2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL durant toute la saison sportive.

- à prendre le goûter avec les équipes adverses les jours de compétitions et/ou sas partenaires : Oui - Non
- à se présenter aux sélections de détections fédérales départementales, régionales et pôles espoirs : Oui - Non
- à progresser si besoin dans une catégorie d'âge supérieure (soumis à autorisation médicale) : Oui - Non
- à quitter le gymnase à l'issue des entraînements ou des matchs par ses propres moyens (bus...) : Oui* - Non

*** Signature de la décharge obligatoire**

ATTENTION

Les encadrants du 2GVB - CARDINALS VOLLEYBALL ne sont pas responsables des joueurs ou joueuses en dehors des horaires d'entraînements et des horaires de matchs. Vous devez vous assurer de la présence de l'entraîneur, et récupérer votre enfant à la fin de chaque entraînement ou de chaque match.

Il est évident que toute attitude non conforme à l'éthique sportive ou irrespectueuse, de la joueuse, ou des parents envers toute personne du club ou de l'adversaire, entraînera des sanctions voire le renvoi de la joueuse.

Signature (Parents ou tuteur légal) :

DROIT À L'IMAGE

Les équipes du 2GVB - CARDINALS VOLLEYBALL étant ponctuellement publiées dans les pages du Dauphiné Libéré, dans le journal municipal, sur les pages du site internet du club, et ses autres applications numériques, etc., j'autorise le club à prendre des photos ou vidéos de mon enfant avec son équipe, et pouvoir les diffuser dans le cadre de toute publication faisant la promotion UNIQUEMENT du Volley-ball.

Signature (Parents ou tuteur légal) :

Politique de confidentialité :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont obligatoires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des membres, de leur licence et leur cotisation. Elles pourront être utilisées pour vous envoyer des informations relatives à la vie du club. Elles ne sont ni cédées ni vendues à des tiers en dehors des organismes fédéraux et affinitaires nécessaires pour l'obtention de la licence sportive.

Le responsable du traitement des données est l'association 2GVB – Cardinals Volleyball sise à Espace Remy ROURE, allée du 22 janvier 1963, 07500 GUILHERAND GRANGES.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux membres du bureau, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Ces données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale mentionnée ci-dessus, ou par mail à l'adresse suivante secretariat.cardinals@gmail.com, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



DECHARGE PERSONNE MINEURE

Nom et Prénom Parent 1 : _____

Nom et Prénom Parent 2 : _____

Décharge valable pour :

- Toute la saison sportive 20__/20__
- Du __/__/____/ au __/__/____

Je soussigné(e) _____, agissant en qualité de :

- Père
- Mère
- Tuteur/trice

De l'enfant mineure dénommée _____

Autorise l'enfant à quitter seule la structure (gymnase) dans laquelle il doit être prise en charge par le 2GVB - Cardinals Volleyball pour rejoindre par ses propres moyens le domicile, après les séances d'entraînement, matchs, ou compétitions sportives.

A cet effet, je dégage la responsabilité de 2GVB – Cardinals Volleyball et de ses représentants (dirigeants, encadrants sportifs, parents accompagnants ou autres bénévoles du club).

Fait à _____ le __/__/____

Le(s) parent(s) ou représentant(s) légal(ux)

Nom, prénom et signature

Attention : Le signataire de la décharge doit obligatoirement être titulaire de l'autorité parentale.



FICHE D'ADHESION PERSONNE MAJEURE

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance de l'adhérente : ____/____/____

Téléphone portable de l'adhérente : ____/____/____/____/____

Email de l'adhérente : _____@_____

Taille de maillot d'équipe : _____ Taille de short : _____

As-tu déjà joué dans un autre club : Oui – Non

Si oui lequel ? _____ Saison : _____

Vous pouvez être utile dans votre club (entourez votre choix) :

Êtes-vous intéressé(e) par l'accompagnement d'une de nos équipes jeunes : Oui - Non

Êtes-vous intéressé(e) pour faire quelques heures de bénévolat au sein du club : Oui - Non

Le 2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL fait de l'éducation au sport et par le sport. Club formateur labélisé par la Fédération Française de Volley, le coût de la formation des futures joueuses, représente un budget important. Si vous êtes entrepreneur, ou responsable d'entreprise souhaitez-vous, dans le cadre d'un partenariat, rejoindre le club des partenaires officiels du club (déductible fiscalement) ? Oui - Non

CHARTRE DU CLUB

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance et adhérer à la chartre du 2GVB - CARDINALS VOLLEYBALL pour la présente saison et d'en accepter tous les termes et dispositions. Je suis conscient que sans ma signature, il me sera impossible d'adhérer au 2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL.

Signature de l'adhérente :

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) (adhérent(e)) _____ autorise le 2GVB – CARDINALS VOLLEYBALL à prendre des photos ou des vidéos de ma personne au sein du club, et autorise le club à les utiliser dans le cadre de la diffusion des matchs en live, du journal Municipal, du Dauphiné Libéré et de toutes publications papiers ou internet faisant exclusivement la promotion du Volleyball.

Signature de l'adhérente :

Politique de confidentialité :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont obligatoires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des membres, de leur licence et leur cotisation. Elles pourront être utilisées pour vous envoyer des informations relatives à la vie du club. Elles ne sont ni cédées ni vendues à des tiers en dehors des organismes fédéraux et affinitaires nécessaires pour l'obtention de la licence sportive.

Le responsable du traitement des données est l'association 2GVB – Cardinals Volleyball sise à Espace Remy ROURE, allée du 22 janvier 1963, 07500 GUILHERAND GRANGES.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux membres du bureau, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Ces données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion.




Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale mentionnée ci-dessus, ou par mail à l'adresse suivante secretariat.cardinals@gmail.com, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE SAISON 2023/2024

Exemplaire original à conserver par le club et à archiver dans votre Espace Club avant toute saisie de licence

TYPES DE LICENCES ET EXTENSIONS	NOM DU GSA
Licence COMPETITION EXTENSION <input type="checkbox"/> VOLLEY-BALL <input type="checkbox"/> OUTDOOR <input type="checkbox"/> P.V. SOURD <input type="checkbox"/> P.V. ASSIS <input type="checkbox"/> COMPET'LIB	
Licence ENCADREMENT EXTENSION AVEC Certif.Médical <input type="checkbox"/> ARBITRE <input type="checkbox"/> EDUCATEUR SPORTIF <input type="checkbox"/> SOIGNANT EXTENSION SANS CM <input type="checkbox"/> DIRIGEANT <input type="checkbox"/> PASS BENEVOLE	
Licence HORS COMPETITION <input type="checkbox"/> EXTENSION Volley Pour Tous	NUMERO DU GSA
Licence TEMPORAIRE <input type="checkbox"/> Validité 1 Mois <input type="checkbox"/> Validité 3 Mois Réservée aux non-licenciés, Certificat Médical obligatoire	

TYPES DE DEMANDE	N° DE LICENCE (si déjà licencié) :	SEXE : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	TAILLE :
<input type="checkbox"/> CREATION <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT <input type="checkbox"/> MUTATION NATIONALE <input type="checkbox"/> MUTATION REGIONALE <input type="checkbox"/> MUTATION EXCEPTIONNELLE	NOM D'USAGE :		
	PRENOM :		
	NOM DE NAISSANCE :		
	DATE DE NAISSANCE :		
	LIEU DE NAISSANCE :		
	NATIONALITE <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> AFR. Assimilé Français <input type="checkbox"/> Etrangère (UE/Hors UE) <input type="checkbox"/> ETR/FIVB (UE/Hors UE) <input type="checkbox"/> ETR/FIVB-ETR- REG (hors UE) <input type="checkbox"/> ETR/FIVB-UE-REG (UE)		
www.ffvolley.org    @ffvolley	ADRESSE :		
	CP :	VILLE :	
	TEL :	PORTABLE :	
	EMAIL* :		

* L'adresse mail est obligatoire afin de vous permettre d'accéder à votre Espace Personnel

CERTIFICAT MEDICAL	SIMPLE SURCLASSEMENT
Je soussigné, Dr atteste que M / Mme présente une absence de contre-indication à : - la pratique du Volley, y compris en compétition - L'encadrement du Volley Fait le Signature et cachet du Médecin :	Je soussigné, Dr atteste que ce joueur/joueuse est également apte à pratiquer dans les compétitions des catégories d'âges nécessitant un simple sur- classement dans le respect des règlements de la FFvolley. Fait le Signature et cachet du médecin :

QUESTIONNAIRES DE SANTE
<input type="checkbox"/> J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire de Santé FFvolley http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_gs_sport_2023-24.pdf
<input type="checkbox"/> J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire Relatif à l'Etat de Santé du Sportif mineur http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_gs_sport_sportifs_mineurs_2023-24.pdf

INFORMATIONS ASSURANCES
Je soussigné, atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley- Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec ma licence (base, option A ou B). <input type="checkbox"/> Reconnais avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document. <input type="checkbox"/> Décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisis l'Option de base incluse dans la licence (valorisée à 0,58€ TTC). <input type="checkbox"/> Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de : ++ Option A (5,05€ TTC) ou ++ Option B (9,04€ TTC). <input type="checkbox"/> Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante. Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFvolley. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

<input type="checkbox"/> J'atteste ne pas avoir été licencié COMPETITION en « VB, OUTDOOR, PV » ou ENCADREMENT dans un autre GSA lors de la saison précédente. <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas recevoir d'informations commerciales de la part de la FFvolley relatives à ses activités. <input type="checkbox"/> J'accepte de recevoir des communications et offres de la part de la FFvolley à propos de ses partenaires.

La Fédération Française de Volley (FFVolley - responsable du traitement) traite vos données personnelles et voire celles de vos représentants légaux dans le cadre de la gestion de votre licence (en ce y compris de votre demande de renouvellement de licence) sur la base de l'exécution de la mission d'intérêt public déléguée à la FFVolley. Vos données peuvent être communiquées aux personnes en charge au sein de la FFVolley, nos prestataires techniques, notre assureur, ainsi que le cas échéant aux organisateurs de compétitions, à la Fédération internationale de volley. La FFVolley a désigné un DPD que vous pouvez contacter par mail : contact@volleyfrance.org ou par courrier à l'attention du DPD de la FFVolley 17 rue Georges Clemenceau, 94807 Choisy le Roi Cedex. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et sur vos droits conformément au Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD », consultez le DPD à l'adresse électronique indiquée.

NOM, DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES
Licencié Majeur ou Représentant Légal pour le licencié Mineur.



INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2023/2024

Les contrats sont consultables sur le site de la FFvolley : <http://www.ffvb.org/la-ffvb/l-assurance/>

RESPONSABILITE CIVILE : votre licence comporte une garantie d'assurance Responsabilité Civile obligatoire (L321-1 code du sport).

Ce contrat d'assurance vous couvre pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Il vous assure contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Le contrat d'assurance Responsabilité Civile porte le numéro 3087988J. Il est souscrit auprès de la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9. La notice d'information détaillée peut être consultée ou téléchargée depuis le site internet de la FFvolley, rubrique « assurance ».

INDIVIDUELLE ACCIDENT : La FFvolley attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Dans ce cadre, la FFvolley propose à ses licenciés trois formules facultatives d'assurance « Accident Corporel » : base, option A et option B.

Ces formules vous couvrent pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Elles sont présentées ci-dessous et dans la notice d'information réalisée par la MAIF et consultable sur le site internet de la FFvolley à la rubrique assurances. Votre GSA vous en a remis un exemplaire.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est par conséquent invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Les formules « accident corporel » sont proposées par la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9.

Les contrats d'assurances ont été souscrit par l'intermédiaire d'Alac courtage, Société de Courtage d'Assurances selon le b) de l'article L520-1 du code des assurances- S.A.S au capital de 306.000 € - SIREN 784 199 291 - RCS PARIS - N° immatriculation ORIAS 07 005 935- Service réclamation : 14 rue de Cléchy-75009 PARIS - reclamation@alac.fr - soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris cedex 09.

MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquiescer avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFvolley et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFvolley pour la saison en cours n'est plus valide.

Garantie Accident Corporel de base (0,58 € TTC)

	LICENCIES FFvolley	Franchise
DECES	10 000 €	Néant
FRAIS D'OBSEQUES	5 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré, par le capital défini ci-dessous.	Néant
IPP < 30%	20 000 €	
30% <= IPP < 66%	50 000 €	
66% <= IPP <= 100%	100 000 € (versé à 100% si force personne)	
FRAIS DE TRAITEMENT (1)	125 % de la base de remboursement Sécurité Sociale	Néant
BONUS SANTE	Au-delà des prestations de base ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « BONUS SANTE » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 1.500 €. Ce Bonus Santé est disponible en totalité à chaque accident. Si a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstruit en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce Bonus pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge : <ul style="list-style-type: none"> dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux, prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale, soins dentaires et optiques, en cas d'hospitalisation : la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) // si le blessé est mineur : le coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de trajet, frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, et d'une façon générale tous frais de santé prescrits par un médecin praticien.	Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	100 %	Néant
INDEMNITE HOSPITALISATION	15 €/jour à compter du 1 ^{er} jour d'hospitalisation (dans la limite de 150 jours)	Néant
SOINS DENTAIRES ET PROTHESES	150 € par dent	Néant
APPAREIL ORTHODONTIQUE	80 € par accident	Néant
OPTIQUE	Lunettes : 200 € par accident (verre + monture) Lentilles non jetables : 100 € par lentille	Néant
FRAIS DE TRANSPORT		Néant
Frais de 1 ^{er} transport	100 %	
Transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits	160€ par accident	

(1) Les Assurés ne bénéficiant pas d'un régime de Sécurité Sociale verront leurs remboursements limités au montant du ticket modérateur et/ou au montant du forfait journalier.

OPTIONS COMPLEMENTAIRES A et B : Tout licencié de la FF Volley peut souscrire à titre individuel, à des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport en sus des garanties de base. Le complément de cotisation est perçu avec l'adhésion à la licence.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES	OPTION A 5,05€	OPTION B 6,04€	Revenir
DECES	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE TOTALE	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	10 000 € x taux d'invalidité	20 000 € x taux d'invalidité	Néant
GARANTIE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE TRAITEMENT (1)	500 € / accident	500 € / accident	Néant
INDEMNITES JOURNALIERES (2)		30 € par jour (maximum : 365 jours)	10 jours

(1) Cette garantie intervient en complément de la garantie de base, sur justificatifs, pour tous types de traitement engagés par l'assuré et médicalement prescrits, en complément ou non de la Sécurité Sociale.

(2) Lorsque l'assuré a été en incapacité temporaire totale de travail suite à un accident, la MAIF verse une indemnité à concurrence du montant indiqué au tableau ci-dessus :

- dans la limite de la perte de revenus réelle : pertes de salaire, prime et autre manque à gagner, sur présentation de justificatifs et sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable,
- après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise, fixée à 10 jours,
- pendant au maximum 365 jours.

L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de l'assuré.

INFORMATION SUR LES CONTRATS : Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez: Alac courtage : N° VERT : 0 800 886 486

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFvolley (rubrique assurances). Pour faire appel à MAIF ASSISTANCE 7/24: appelez depuis l'étranger le +33.5.49.77.47.78 - depuis la France : 0800.875.875 contrat MAIF n°3087988J - Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable de MAIF Assistance.



COTISATION ANNUELLE

CARDINALS ELITE			
Votre année de naissance	Votre catégorie	Votre cotisation	Vos réductions possibles
à partir de 2005	M21/Senior/Master	230€	Voir votre comité d'entreprise --- - 50€ si arbitre ligue ou entraîneur au club -30€ si membre actif du bureau -50€ avec le Pass'Sport -15€ si étudiante PostBac
CARDINALS PERFORMANCE			
Votre année de naissance	Votre catégorie	Votre cotisation	Vos réductions possibles
2006 – 2007 – 2008	M18	230€	Voir votre comité d'entreprise --- -30€ avec la carte Pass'région -20€ avec la carte Top Départ -50€ avec le Pass'Sport
CARDINALS ACADEMY			
Votre année de naissance	Votre catégorie	Votre cotisation	Vos réductions possibles
2009 – 2010	M15	200€	Voir votre comité d'entreprise --- -20€ avec la carte Top Départ -50€ avec le Pass'Sport
2011 – 2012	M13	180€	Voir votre comité d'entreprise --- -20€ avec la carte Top Départ -50€ avec le Pass'Sport
CARDINALS SCHOOL			
Votre année de naissance	Votre catégorie	Votre cotisation	Vos réductions possibles
2013 – 2014	M11	160€	Voir votre comité d'entreprise --- -20€ avec la carte Top Départ -50€ avec le Pass'Sport
2015 – 2016	M9	160€	Voir votre comité d'entreprise --- -50€ avec le Pass'Sport